

CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE  
NOUS, ON LA DEFEND !

## RÉFORME DU FERROVIAIRE

# LA MINISTRE CONFIRME LES MAUVAIS COUPS

**Alors que le rapport Spinetta a été remis au Premier Ministre et que celui-ci a reçu les représentants des collectivités, des usagers, et les Présidents des EPIC SNCF, Edouard Philippe n'a pas daigné recevoir les organisations syndicales. C'est un signe de mépris évident pour les cheminots.**

**C'est donc la Ministre des Transports qui a reçu la délégation CGT le 19 février 2018.**

En préambule, la Ministre a condamné les propos de la CGT qui évoque la « casse du service public ». La CGT a donc argumenté son point de vue : lorsque l'on supprime les mécanismes de solidarité (péréquation) par l'ouverture à la concurrence, que l'on décapite le Groupe Public Ferroviaire et qu'on transforme les 2 EPIC restants en Sociétés Anonymes de droit privé, que l'on prévoit l'abandon du réseau et donc l'abandon d'une partie du territoire, on est bien dans la casse du service public.

La Ministre a tenté de déminer le sujet des petites lignes sur lequel le Gouvernement est attaqué de toutes parts. Elle affirme que la proposition du rapport qui prévoit de ne plus financer les Contrats de Plan Etat Région (CPER) ne sera pas retenue. Pour autant, lorsque la CGT l'interroge sur les moyens qu'elle va attribuer à leur régénération, elle affirme que les subventions publiques seront concentrées uniquement sur les travaux des nœuds ferroviaires des métropoles. Les petites lignes sont donc bien toujours menacées de fermeture ou de chantage aux collectivités pour leur reprise.

La délégation CGT a voulu débiter son intervention sur les manques du rapport Spinetta : à aucun moment il n'est fait référence à des mesures concrètes pour répondre aux attentes des usagers sur une meilleure accessibilité au train et sur une meilleure qualité ou régularité du service public.

La CGT a notamment pointé l'organisation interne par activité qui ne cesse de progresser et de dégrader l'efficacité de l'entreprise. Nous avons également interpellé la Ministre sur la suppression permanente des effectifs. L'immobilisme, c'est de poursuivre cette politique !

La CGT a réaffirmé que les droits sociaux (Statut, Régime Spécial...) n'étaient pas des freins ou des boulets, mais au contraire des facteurs d'efficacité de la SNCF. Exemple à l'appui, dans le Fret ou la sous-traitance Infra, nous avons démontré que les entreprises privées sont plus coûteuses que les cheminots à Statut. Nous avons également fait le lien avec les contraintes du service public et la sécurité des circulations.

La CGT a interpellé la Ministre sur l'absence de perspective de relance du Fret ferroviaire qui est un constat d'échec et un aveu d'impuissance des politiques de libéralisation.



Sur l'ouverture à la concurrence, la CGT a prouvé qu'il s'agit uniquement d'un choix politique du Gouvernement et qu'il pourrait tout aussi bien décider de ne pas la mettre en œuvre, ce qui est confirmé implicitement par le rapport Spinetta qui propose de la repousser jusqu'à 2039 pour certaines lignes de région parisienne.

Au final, il n'y a eu aucune nouvelle information et le Gouvernement confirme sa politique anti-ferroviaire.

Le Premier Ministre fera des annonces lundi 26 février 2018 concernant le futur projet de loi.

**La CGT appelle les cheminot-e-s à se mobiliser massivement le 22 mars 2018 lors de la manifestation nationale.**

**A cette occasion, les cahiers revendicatifs locaux des syndicats seront déposés pour exiger une politique d'amélioration du service public, ainsi que la pétition « touches pas à mes droits ! ».**

**La CGT appelle également les cheminot-e-s à se préparer à se défendre si le Gouvernement choisissait le passage en force.**

## F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur : ..... Tél : .....  
Syndicat : ..... Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

